

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 27 juin 2022

DELIBERATION

2022/ 44 - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022.

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations, ci-annexés, ont été déposés par leurs soins dans PROGOS.

Le Conseil Communal , après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les subventions au titre de l'année 2022 reprises dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1.483 €.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 583 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 201 – Opération 2554 : Soutien aux foyers et OCCE- code service : NEN ;
 - 500 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 311 – Opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN ;
 - 400 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 321 – Opération 1067 : Soutien aux associations sportives – code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme